



**RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE**

DATE : Le 15 novembre 2022

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Kassim Doumbia (maire), Marie-Lou Noël (mairesse suppléante), Patricia Godin (conseillère), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Patrice-Éloi Mallet (conseiller), Armand Caron (conseiller) et Elise Roussel (greffière et directrice générale par intérim).

ABSENT : Véronique Mallet Robichaud (greffière adjointe)

PUBLIC : aucun

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19h.

2. Divulgence de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie- Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Point à l'ordre du jour :

4.1 Lecture intégrale de l'arrêté 74-28-2023, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2023

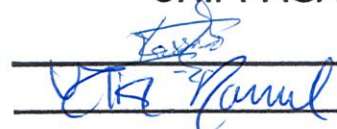
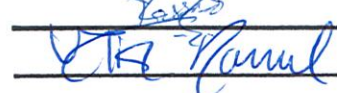
Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Patricia Godin que l'arrêté 74-28-2023 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration Centre-ville de Shippagan Inc. pour l'année 2023, dont l'intégralité a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 74-28-2023, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2023

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie- Lou Noël que l'arrêté 74-28-2023 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration Centre-ville de Shippagan Inc. pour l'année 2023, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
SHIPPAGAN**


MAIRE

GREFFIÈRE

4.3 Ouverture des soumissions – Centre plein air – addition et rénovation

L'ouverture des soumissions l'addition et rénovation a eu lieu le 8 novembre 2022. La municipalité a reçu 3 soumissionnaires : MD Rénovation, une soumission de 247 250 \$, Investissement FLJ 2000, une soumission de 258 169. 25 \$ et Marcel McGraw Construction, une soumission de 132 250 \$. Il est proposé par la conseillère Patricia Godin appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le contrat pour l'addition et la rénovation, projet CPA-01-2022, soit octroyé au plus bas soumissionnaire, soit à Marcel McGraw Construction pour la somme totale de 132 250 \$ (taxe incluse).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Demande de financement intérimaire – Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Patric que la municipalité de Shippagan demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter en vue d'une dépense en capital pour la durée et la somme suivante :

Fin	Somme (\$)	Durée
Services récréatifs et culturels (financement intérimaire)	601 746 \$	3 ans
Services relatifs aux transports (financement intérimaire)	247 114 \$	3 ans

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Comité de révision de la Loi sur les langues officielles – retrait de Kris Austin

Considérant que la province du Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue au Canada ;

Considérant que les deux communautés de langues officielles disposent d'institutions respectant la dualité linguistique ;

Considérant que Kris Austin a souventes fois manifesté que le bilinguisme officiel est un gaspillage des fonds publics ;

Considérant que Kris Austin s'est opposé, par le passé à la dualité linguistique, particulièrement en santé, en préconisant une seule régie de santé au Nouveau-Brunswick ;

La ville de Shippagan désire manifester son incompréhension et son désaccord quant à la nomination de Kris Austin au Comité ad hoc chargé de la révision de la *Loi sur les langues officielles*.

Conséquemment, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Patricia Godin que la ville de Shippagan joigne sa voix à plusieurs organismes et intervenants et demande au Premier ministre Blaine Higgs de retirer Kris Austin du Comité ad hoc chargé de la révision de la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SHIPPAGAN

5. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19h25.

6. Parole au public

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 19h25.